

**Délibération N°6 A**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	<b>25</b>
PRESENTS :	<b>22</b>
VOTANTS :	<b>25</b>

**OBJET :**

**Affectation de résultat  
d'exploitation de l'exercice  
2023 – Budget Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES.  
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant  
de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Le Conseil de Communauté du « Pays de Lapalisse »,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de  
l'exercice 2023,

Constatant que le Compte Administratif 2023 du budget  
général soumis au vote, au cours de la séance, présente un  
excédent d'exploitation de 1 812 645,05 €, à minorer par le  
déficit d'exploitation du Budget Annexe Multiple Rural de St  
Etienne de Vicq (6 912,55 €) soit un **excédent d'exploitation  
consolidé de 1 805 702,50 €**

décide à l'unanimité l'affectation suivante :

**BUDGET GÉNÉRAL**

<b>POUR MÉMOIRE :</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	1 408 580,45 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT DÉFICIT</b>	404 064,60 €
<b>A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2023</u></b>	1 805 702,50 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisation)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible :</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	1 805 702,50 €
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour..... €)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024) (N + 2) (1)	
<b>B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2023</u></b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2024) (N + 2) (1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) <u>LE CAS ÉCHÉANT : AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ</u></b>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le : **16 AVR. 2024**

Publié ou Notifié

le : **12 AVR. 2024**

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,Le Président,  
J. de CHABANNES,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"